



Contrat légumes

AVRIL à JUIN 2024

dans le respect du contrat d'engagement de l'AMAP

<u>Entre le producteur :</u> PASCAL BARTHEL La Cazane Adresse : Le Pas Du Loup 66150 ARLES/TECH Email : pascal.barthel@yahoo.fr Tel : 06 13 63 90 58	<u>Et le consommateur :</u> Nom : Prénom : Adresse : Email : Portable :
---	---

Jour et lieu de distribution

Mercredi de 18H – 19H , chez Patrick chemin de la Pave – 66490 St Jean Pla de Corts

Mode de production :

Paniers de légumes certifiés en Agriculture Biologique.

Description :

C'est dans un écrin de verdure près de la commune d'Arles sur Tech que j'exerce mon métier d'agriculteur. Soucieux de la nature et de son devenir, c'est naturellement que j'ai fait le choix de produire en Agriculture Biologique.

Le circuit court étant l'une de mes priorités, le concept de l'AMAP qui unit le producteur paysan local et le consomm'acteur m'a séduit : en effet, elle s'inscrit dans mon éthique de production et mes valeurs personnelles

Calendrier prévisionnel des distributions :

Les distributions auront lieu tous les mercredis **soit 12 distributions PAS DE DISTRIBUTION LE 1^{er} MAI**

Période d'engagement : Du mercredi 03/04/2024 au mercredi 26/06/2024

Possibilité de se procurer un panier à 15,50 euros ou un panier à 12,50 euros

Prix - Panier – 12,5 € x 12 distributions / 150.00 €		
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 fois	soit 1 chèque de 150.00 €
<input type="checkbox"/>	Paiement en 2 fois	soit 2 chèques de 75.00 €
<input type="checkbox"/>	Paiement en 3 fois	soit 3 chèques de 50.00 €

Prix - Panier – 15,5 € x 12 distributions / 186.00 €		
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 fois	soit 1 chèque de 186.00 €
<input type="checkbox"/>	Paiement en 2 fois	soit 2 chèques de 94.00 €
<input type="checkbox"/>	Paiement en 3 fois	soit 3 chèques de 62.00 €

Concernant le mode de paiement :

Le paiement interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de PASCAL BARTHEL, que le consomm'acteur remettra en totalité à la signature du présent contrat selon les modalités du tableau ci-dessus.

Le producteur présentera à l'encaissement le premier chèque à réception, les chèques suivants seront encaissés tous les 15 de chaque mois.

Fait à le.....en 2 exemplaires originaux (valant pour reçu).

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le producteur

Le consomm'acteur

Lu et approuvé